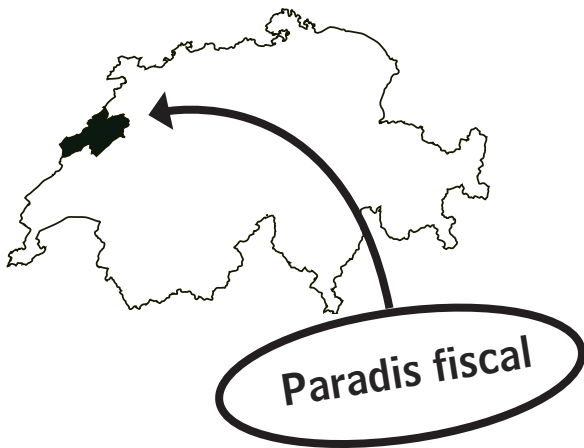


Le savez-vous ?

LE CANTON DE NEUCHÂTEL EST UN PARADIS FISCAL

cela est bien vrai... mais pas pour vous !



Dans l'opinion publique, ce sont les cantons de Zoug, d'Obwald ou de Schwyz qui sont, en Suisse, les endroits où la fiscalité est la plus favorable.

Pourtant, en examinant et en comparant quelques chiffres extraits des comptes de quelques cantons, on prend conscience, avec stupéfaction, que Neuchâtel n'a rien à envier aux cantons alémaniques précités, bien au contraire...

En fait, pour les personnes morales, le paradis fiscal, en Suisse, s'appelle Neuchâtel.

Par ce tract, ATTAC* souhaite aider la population neuchâteloise à prendre conscience de ce qu'il faut bien considérer comme une situation profondément injuste, voire un scandale. Les chiffres communiqués dans ce document sont véridiques et proviennent des données officielles (mais discrètes...) de l'administration cantonale.

Afin de mieux faire comprendre le problème aux citoyens, nous avons cherché à comparer les données neuchâteloises avec celles d'autres cantons de taille comparable, comme Saint-Gall et Fribourg.

Présentation de la situation, telle qu'elle est connue de tous:

- Année après année, les finances cantonales plongent dans le rouge ;
- Le Canton crie famine et le Conseil d'Etat coupe dans le lard (taille même dans l'os) de TOUTES LES AIDES SOCIALES. Les plus démunis courbent l'échine et trinquent;
- Les personnes physiques (vous et nous!) paient, dans ce canton, des impôts relativement élevés en comparaison avec les autres cantons de Suisse;

Et voici ce que l'on sait moins (ou pas):

- Entre 1994 et 2004, les bénéfices des grandes entreprises implantées dans le canton ont été multipliés par 10, passant de 600 millions de francs à 6 milliards;
- Durant cette période, les impôts payés par ces mêmes entreprises **SONT RESTÉS IDENTIQUES** (49 millions de francs en 1994, 54 millions de francs en 2004).
- Le taux moyen d'imposition des entreprises a baissé de **7,7 % en 1994 à 1 % en 2004**. Que penser de ces chiffres en comparaison avec le taux de 6,7 % récemment introduit dans le canton d'Obwald – soit disant nouveau paradis fiscal ?
- Si, durant ces 10 ans, l'Etat avait touché les impôts sur les bénéfices déclarés des entreprises selon ce que prévoit la loi (10 % pour un bénéfice déclaré au-dessus de 40'000.-), **L'ETAT N'AURAIT PAS DE DETTES !**

*ATTAC = Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (Association présente dans 50 pays et forte de 70'000 membres)

Depuis une dizaine d'années, **le canton de Neuchâtel est devenu un véritable paradis fiscal pour les grandes entreprises** (pas pour la boucherie du coin ou le ferblantier!).

En analysant l'évolution de l'impôt fédéral direct, on remarque une très forte augmentation des montants versés par les entreprises installées dans le canton de Neuchâtel à partir de 1995 environ. Cette augmentation correspond à la mise en place de ce que tout le monde connaît sous le terme de «**Promotion économique neuchâteloise**».

On pourrait se féliciter de cette évolution si elle s'était accompagnée d'une diminution du chômage et d'une augmentation des recettes fiscales. Or, il n'en est rien !

Dans ce sens, il est très intéressant de comparer la situation du canton de Neuchâtel avec celle du canton de Fribourg. Dans ce dernier, d'une part le taux de chômage est inférieur à celui du canton de Neuchâtel et, d'autre part, la progression de l'impôt fédéral direct versé par les entreprises fribourgeoises (autrement dit l'évolution de leurs bénéfices) a suivi une courbe «normale» durant les 10 dernières années. En d'autres termes, ce canton a su maintenir et développer son tissu économique **tout en s'abstenant d'attirer des entreprises en les exonérant d'impôt**. Ajoutons, pour couronner le tout, que le canton de Fribourg présente des comptes bénéficiaires depuis 4 années consécutives...

ATTAC pose donc les questions suivantes aux habitants du canton de Neuchâtel et à ses autorités :

- Estimez-vous normal que le salaire d'un ouvrier soit imposé à un taux de **9 à 15 %** alors que le bénéfice d'une grande entreprise est imposé, lui, à **1 %**, voire à **0 %** ?
- Face aux difficultés du canton, peut-on accepter que le bénéfice des entreprises neuchâteloises – qui est passé de 600 millions de francs à 6 milliards en 10 ans – **ne rapporte pas plus aux caisses de l'Etat qu'en 1995** ?
- Comment la «Promotion économique» justifie-t-elle **l'exonération complète** accordée actuellement à 1956 entreprises sur les 5241 que compte le canton ? **Pourquoi de tels cadeaux fiscaux ?**
- Si les grandes entreprises du canton étaient, en moyenne, taxées à **3 %** (dans le «paradis fiscal» d'Obwald, ce taux est de 6,7 %), **le canton de Neuchâtel serait dans les chiffres noirs**. Que proposez-vous pour que cet objectif devienne une réalité ?
- Le Conseil d'Etat demande des sacrifices aux personnes les plus démunies, **mais pourquoi n'ose-t-il pas appliquer la loi et taxer les entreprises DE MANIERE JUSTE ?**



attac

**PERSONNE N'AIME PAYER SES IMPÔTS...
SURTOUT SI L'ÉTAT EST INJUSTE DANS SON
APPLICATION DES TAXATIONS FISCALES**